

Courrier : pour ou contre l'euthanasie?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **35 (2005)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Pour ou contre l'euthanasie?

Ce sujet pour le moins délicat a déclenché de nombreuses réactions. Nous consacrerons prochainement un dossier à l'euthanasie.

Je suis favorable à l'euthanasie, bien sûr, pour autant qu'elle soit sévèrement contrôlée, que l'on ne puisse pas hâter la fin d'un proche sous prétexte qu'il ne sert plus à rien ou qu'il coûte trop cher. Par contre, aider quelqu'un à mourir dignement, alors oui, cent fois oui.

J'ai 82 ans et je suis, Dieu merci, en assez bonne santé. Mais, le jour où celle-ci se dégradera, je ne voudrais en aucun cas qu'on me prolonge artificiellement. Même si, au fond de moi, je redoute le moment où il faudra tout quitter.

Que l'on aide un jeune à retrouver la santé et une bonne qualité de vie, d'accord. Mais que l'on ne nous oblige pas à végéter comme un légume.

Hélène Steimer, Châtelaine

QUESTION DE CHOIX

Il s'agit d'aider une personne à bien mourir, comme on aide à bien naître et à bien vivre. Chaque personne a-t-elle le choix? Sommes-nous libres devant la mort? La société, le corps médical ont-ils pouvoir sur nous? Quels sont leurs droits? La réponse est en nous, en notre âme et conscience.

Danièle Bignens, Gossens

MOURIR DIGNEMENT

Je suis favorable à l'euthanasie, pour les raisons suivantes: une personne de ma famille a dû y avoir recours, son cas étant désespéré et le corps médical impuissant devant la dégradation physique. Mourir dans

la dignité me semble faire partie des droits de l'homme. C'est pourquoi j'envisage moi-même de m'inscrire à Exit.

Jeanne Helfer, La Tour-de-Peilz

UN DON DE DIEU

De la même manière qu'il nous est interdit de porter préjudice ou atteinte à la vie d'autrui, il nous est solennellement défendu de porter atteinte à notre propre vie. Le médecin n'est pas le propriétaire de la vie. Il n'a pas à se substituer à Dieu, ni pour refuser les soins, ni pour abrégier la vie, ni pour prolonger le processus d'une mort imminente. La vie humaine est un don de Dieu. Ne l'oublions pas.

Carl Ledune, Meyrin



PROBLÈMES TECHNIQUES

Des problèmes d'encartage ont privé certains abonnés de la totalité du numéro 7/8. Sur simple coup de téléphone au secrétariat, les lésés recevront un exemplaire complet. Avec toutes nos excuses! Tél. 021 321 14 21.

ASSEZ D'HYPOCRISIE!

Je suis pour, avec un grand P, car j'en ai assez de cette hypocrisie. Avec tous les progrès de la médecine, je suis étonnée que l'on n'ait pas le droit de choisir sa fin de vie, surtout quand on est seule, après avoir perdu tous ceux que l'on aimait. Je fais partie d'Exit en espérant que l'on m'écouterait, quand mon heure sera venue, pour que je parte dignement.

Yvonne Villard, Genève

Nos félicitations aux kiosquiers valaisans!

Lors de la sortie du numéro *Spécial Valais*, nous avons organisé un concours à l'intention des kiosquiers. Le premier prix a été remporté par **Audrey Broquard** (photo), du kiosque de Dranse, à Martigny (33 exemplaires). Elle recevra un bon de Fr. 300.- chez Manor. Les autres lauréats sont les vendeurs du Relay de la gare de Martigny (31 ex., 1 bon de Fr. 200.-), du Relay de la gare de Sierre (27), du kiosque Naville de Conthey (26), et du kiosque de l'Hôpital de Sion (23). Ils gagnent chacun un bon de Fr. 50.-.

Suivent dans l'ordre le kiosque Naville Europe de Monthey, le kiosque Naville du Manoir de Martigny, le kiosque Naville, av. de la Gare de Monthey, le Relay de la gare de Sion, le Coop City de Sion, la station BP Ronquoz de Sion et le kiosque le P'tit Tonquin de Saint-Maurice. Ils recevront une entrée aux Bains d'Ovronnaz. Nos remerciements et nos félicitations à tous ces lauréats.



D. R.

UN PROCÉDÉ CRUEL

Pour les quelques malheureux cas de comateux récemment signalés, il ne faut pas paniquer et généraliser, pour instituer une loi sur l'euthanasie. Il est reconnu que les dérapages sur ce sujet ont été nombreux. J'estime que l'euthanasie est un procédé cruel, totalement incompatible avec la culture et la civilisation du troisième millénaire.

Viola Krebs, Carouge